

REGLEMENT INTERIEUR BOURSE MILITARIA DE L'UNC-AISNE

Section ETEILLERS-ATTILLY

ARTICLE 1 : La rencontre est une manifestation destinée à promouvoir l'esprit de collection à faciliter les contacts, les échanges et la vente d'objets anciens.

Elle est organisée par l'UNC-Section Etreillers-Attilly.

ARTICLE 2 : Sont réputés exposants les personnes physiques ayant réservé au moins un emplacement pour la présente manifestation en communiquant le numéro de registre du commerce pour les commerçants ou le numéro de la carte d'identité ou du permis de conduire pour les non commerçants.

ARTICLE 3 : Les réservations se font exclusivement par l'envoi du coupon réponse avec le règlement dans la limite des places disponibles.

ARTICLE 4 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation.

Les animaux ne sont pas admis pendant l'ouverture au public.

ARTICLE 5 : Les exposants s'engagent à ne proposer que des objets relevant des disciplines concernés et d'exclure l'exposition d'objets relatifs au régime nazi et du 3^{ème} Reich pouvant choquer les convictions des visiteurs.

ARTICLE 6 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire, à leurs risques et périls.

Les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables en cas de perte, vol, casse y compris pour cas fortuit ou de force majeure. Les objets présentés peuvent être assurés par leur propriétaire.

ARTICLE 7 : Les exposants s'engagent à se conformer à la réglementation en vigueur du commerce des armes.

Les organisateurs ne pourraient sous aucun prétexte être mis en cause pour la non application de cette réglementation.

ARTICLE 8 : L'inscription à la bourse implique une mise en conformité avec les dispositions relatives au commerce et à la fiscalité ainsi que le respect des règles d'authenticité, de garantie d'époque et de qualité des objets exposés.

ARTICLE 9 : L'UNC-Section Etreillers-Attilly a pour seule mission l'organisation matérielle de la bourse.

Elle ne peut intervenir en cas de litige quel qu'il soit.

ARTICLE 10 : Les portes seront ouvertes à partir de 6 h pour les exposants et 7 h pour les visiteurs.

BULLETIN DE RESERVATION

NOM : Prénom :

Adresse :

Reconnait avoir pris connaissance du règlement des Bourses Militaria et en accepte le contenu

Souhaite réserver : m à 5 € le mètre

Pour être validée, toute réservation devra être accompagnée d'un chèque de caution de 15 € (rendu le jour de la bourse à partir de 16 h) à l'ordre de UNC-AISNE-Section Etreillers-Attilly et adressée à :

Monsieur J.P PARENT 32 rue Principale 02480 PITHON Tél : 06 06 55 54 86

Merci de votre participation et A BIENTOT

Signature :